

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 14 mars 2024 18H30**

L'An deux mille vingt-quatre le 14 mars à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

**PRESENTS :** Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LEVASSEUR Chantal, SEGUIN Laurence, Mrs SELLIER François, GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François, Pierre, HERMAND Frédéric, QUAEGBEUR Pierre

**ABSENTS :** Mrs LEGRAND Gary WYKURZ Marc Antoine, LESEUTE Emilie, DESVOGES Sandrine, DUCATEL Céline (pouvoir Hervé COMMELIN)

**Secrétaire de séance :** Mr GUERBIGNOT Jérémy

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture compte rendu
- **Délibération CCOP : adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie**
- **Délibération Boralex : Mécénat**
- **compte administratif et affectation du résultat,**
- **compte de gestion,**
- **vote des taux**
- **vote des subventions aux associations,**
- **budget primitif 2024**
- **Questions diverses**

**- Lecture compte rendu**

Adopté à l'unanimité

**- Délibération CCOP : adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie**

Le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La CCOP propose la création d'un groupement de commande pour la réalisation de travaux d'entretien et de réfection de voirie, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande conformément aux dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants.

La CCOP assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, la CCOP procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et l'exécution technique et financière des marchés, accords-cadres et marchés subséquents

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Une CAO doit être instituée. Elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ou un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leurs sont propres.

Chaque membre du groupement désigne, dans le cadre de la délibération approuvant la présente convention, un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour le représenter au sein de la CAO.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

**CONSIDERANT** qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques et privées justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **ADHERE** au groupement de commande,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- **DESIGNE** comme représentants de la CAO du groupement de commandes :  
M. Hervé COMMELIN qualité de titulaire  
M. François SELLIER en qualité de suppléant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**- Délibération Boralex : Mécénat**

Objet : Délibération Mécénat BORALEX

Le maire informe le Conseil Municipal que la Société Boralex souhaite apporter son aide à la réalisation du projet d'installation de jeux thermocollés sur la place publique du village.

Afin de soutenir le projet la société Boralex s'engage à verser à la commune la somme de deux mille trois cent dix euros selon le devis Signaux Giraud de 2310.00 €

Le Maire expose qu'en date du 14/03/2024 le Conseil Municipal a délibéré pour l'installation de jeux thermocollés sur la place publique, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à hauteur de 2310.00 € à la société Boralex qui gère les éoliennes sur la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de subvention et autorise le maire à signer la convention de mécénat avec la société Boralex

**- compte administratif et affectation du résultat,**

**Objet : Compte administratif 2023**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023, présenté par Mme LEVASSEUR Chantal qui se résume ainsi :

*FONCTIONNEMENT*

- Dépenses	393 094.99 €
- Recettes	407 518.23 €
- exercice précédent	45 197.77 €

*Résultat de clôture*

<i>Excédent (A)</i>	59 621.01 €
---------------------	-------------

**INVESTISSEMENTS**

- Dépenses	66 699.22 €
- Recettes	62 125.77 €
- exercice précédent	58 499.61 €

*Résultat de clôture*

<b>Excédent (B)</b>	<b>53 926.16 €</b>
---------------------	--------------------

**RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023 (A + B)**

<b>Excédent</b>	<b>113 547.17 €</b>
-----------------	---------------------

**Ecriture comptable début 2024 à intégrer au BP 2024 :**

--> Restes à réaliser	64 700.00 €
-----------------------	-------------

**- compte de gestion,**

**Objet :** Compte de gestion 2023

Après avoir lu et comparé le compte de gestion avec les comptes de la commune, Le conseil municipal constate que ceux-ci sont identiques en tous points décide après en avoir délibéré de l'accepter à l'unanimité

**- vote des taux**

**Objet :** vote des taux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les ans il doit statuer sur une augmentation des taxes ou non.

Les taux pour 2024 seront les suivants ils sont inchangés et reste identique à 2023

- taxe foncier bâti : 35.54
- taxe foncier non bâti : 35.07
- taxe d'habitation : 13.11

**- vote des subventions aux associations,**

**Objet :** Subventions 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions comme suit :

<b>SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>2024</b>
les anciens combattants :	200 €
Fanfare	400 €
LASAF Subvention de fonctionnement :	800 €
St André à Pied :	0 €
ADMR :	100 €
Froissy Athlétic Club	120 €
Collège de Froissy stage de survie	350 €

**- budget primitif 2024**

**Objet :** Budget primitif 2024

**BUDGET PRIMITIF 2024 :**

**FONCTIONNEMENT :**

Les Dépenses et les Recettes sont équilibrées à 410 094. €

**INVESTISSEMENT :**

Les Dépenses et Recettes sont équilibrées à 115 000.00 €

**- Questions diverses**

Mr le Maire informe envisager la réfection du préfabriqué de l'école (Isolation ; bardage ; fenêtre) grâce à la subvention du fond vert de l'état.

M. Sellier informe d'un problème avec les livreurs au niveau de la Rue du Fossé à Farivillers (Zone industrielle Taveau ; CornilleauSteel) au risque de s'embourber dans les chemins de terre, les panneaux d'indication vont être refaits afin d'éviter ce problème.

Mme Seguin demande pour le bureau de vote des élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024 les créneaux horaires des accesseurs, celui-ci sera réalisé prochainement et communiqué.

Mr Guerbignot demande où en est la demande de subvention pour le TBI dans le préfabriqué de l'école, les demandes vont être étudié prochainement. Il signale également qu'il y a une fuite d'eau dans celui-ci, elle sera refaite en même temps que les travaux annoncés par Mr le maire.

Il informe également des nids de poules entre Bois-l'Abbé/Hédencourt et Bois-l'Abbé/Bois-Renault, ils seront rebouchés.

Il informe que Mr Genarino demande si une place a la mémoire des anciens combattant pour être faite, nous allons y réfléchir.

Il demande aussi pour le départ prochain de Christian à la retraite, celui-ci sera remplacé et en attendant un appel aux prestataires sera fait en attendant pour soulager Christian, qui est actuellement seul, Laurent étant en maladie mais rémunéré cela implique le fait de ne pas pouvoir embaucher un nouvel employé communal.

Mr Hermand demande la création d'une bande jaune côté gauche en montant côté impair de la Rue Pierrot à Bois-l'Abbé ainsi que la pose d'un panneau informant du parking sur le haut de la rue afin de ne plus avoir de problèmes de stationnement et/ou circulation.

Il informe que le Crédit Agricole Brie Picardie propose deux formes d'aides. La première est l'association passerelle qui aide les gens en difficulté qui ont subi des accidents de la vie même s'ils ne sont pas clients ( et qui méritent qu'on les aide) par des aménagements de crédits ou des conseils de gestion de comptes. La seconde est l'association esprit ouvert qui s'efforce d'intégrer des personnes qui rencontrent des difficultés en langage ou à l'écrit mais aussi qui sont illetrées informatique

Il informe que par le biais de l'association foncière, certains chemins de terre vont être refait.

Mr Laquerriere demande la création d'une bande jaune au carrefour de Bois-l'Abbé - Hédencourt ainsi que refaire celle excitante sur le hameau.

Il demande qu'un petit coup de propre soit donné aux monuments aux morts.

Il informe faire l'inventaire de l'ensemble des concessions funéraire du cimetière.

Il demande où en est l'avancement des travaux de sécurité routière. Ils vont être réalisés d'ici peu.

Il demande si un chèque énergie pour être remis aux habitants à la suite de l'installation du nouveau parc éolien. Mr le maire répond que ceci n est pas envisageable, par contre il négocie avec l'entreprise qui gère le parc éolien une éventuelle possibilité pour les habitants de souscrire chez un fournisseur défini des tarifs préférentiels.

Il demande que les agriculteurs fassent un minimum d'effort pour nettoyer les routes lorsqu'en sortant de leur champ ils salissent fortement car cela est dangereux. Un rappel va être fait auprès des agriculteurs par le biais de l'association foncière.

Mme Delannoy signale qu'elle a remarqué des commentaires sur Internet signalant que l'église n'était pas entretenue, or elle fait la remarque que depuis les 15 dernières années environ la commune a fait de nombreux travaux pour entretenir celle-ci.

Le public demande si la commune pourrait prendre contact avec Enedis et/ou les fournisseurs d'accès internet pour un entretien des poteaux, car certains supports câblent sont faibles.

Fin de séance 20 h 30